

Les écologes à la défense des chasseurs de phoques

François Cardinal

La Presse

<http://www.cyberpresse.ca/environnement/200903/10/01-835053-les-ecolos-a-la-defense-des-chasseurs-de-phoques.php>

Les écologistes se portent à la défense des chasseurs de phoques : ils ont envoyé ce matin une lettre à tous les députés européens, leur demandant de ne pas bannir les importations de produits dérivés de cette activité.

Le Parlement européen doit se prononcer prochainement sur l'interdiction de commercialiser tout produit dérivé du phoque et ce, dans l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne.

Or pour Nature Québec, un organisme québécois affilié à l'Union mondiale pour la nature (IUCN), une telle interdiction «pourrait avoir des conséquences graves pour les communautés qui bénéficient de cette activité aussi bien que pour l'équilibre écologique du golfe Saint-Laurent».

À quelques jours du début de la chasse, Nature Québec avertit donc les députés qu'ils s'apprêtent à commettre une erreur en adoptant la position controversée de la Commission du marché intérieur du Parlement européen.

«À notre avis, la campagne internationale de lutte menée contre cette activité ne possède aucun fondement scientifique et n'est pas liée à la nature véritable du traitement à l'égard des animaux», écrit le président de l'organisme, Michel Bélanger, dans sa missive.

Études à l'appui, l'organisme soutient que cette activité, telle que pratiquée par les chasseurs des îles de la Madeleine et de Terre-Neuve, n'a pas les effets décriés par certains activistes européens, l'actrice Brigitte Bardot en tête.

«Les méthodes d'abattage, poursuit-on, n'offrent pas un spectacle pour les cœurs fragiles, nous en convenons, mais elles n'en constituent pas moins la solution la plus acceptable.»

On précise ainsi que la chasse aux phoques n'est ni «cruelle» ni «inhumaine», contrairement à ce que certains l'affirment. On cite en ce sens une étude récente du Fonds mondial pour la nature qui concluait que la méthode utilisée était acceptable, à condition que le coup de hakapik soit porté rapidement sur le crâne du phoque et que l'animal demeure inconscient jusqu'à sa mort.

En outre, les écologistes déboulonnent le mythe selon lequel la conservation du phoque du Groenland, dont la population est évaluée à quelque 5,5 millions, serait menacée par cette activité.

«Depuis 2003, le Canada gère la chasse aux phoques selon une démarche de gestion des pêches par objectifs, fondée sur le principe de l'approche de précaution, rappelle Charles-Antoine Drolet, biologiste et vice-président de Nature Québec. On fixe les prélèvements de phoques à un taux qui garantira le maintien de la population au-dessus d'un point de référence prudent, établi ici à 4,1 millions d'individus.»

En revanche, la fin de la chasse aux phoques pourrait, quant à elle, provoquer d'importantes perturbations de cet écosystème. La survie de la population de morue de l'Atlantique serait en effet compromise par le taux élevé de prédation occasionné par le phoque, souligne-t-on.

«Les estimés de Pêches et Océans indiquent que la population actuelle de phoques du Groenland de

la côte Est du Canada consomme environ 6 millions de tonnes de poissons par année, dont 60 000 tonnes de morue, et ce, dans la même région où les débarquements de poissons commerciaux atteignent 0,9 millions de tonnes par année», précise M. Drolet.

Enfin, les écologistes rappellent l'importance économique de cette activité pour les communautés des maritimes, où le taux de chômage peut être supérieur à la moyenne nationale de plus de 30 %.